

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2014

OBJET :
Remboursement anticipé d'emprunts

Rapporteur : Mme SAGET

Délibération n°16

EXPOSE DES MOTIFS

L'annuité de la dette de la ville d'Essey-lès-Nancy s'élève actuellement à 787 414,53 €. Avec un niveau d'endettement de 123 %, la commune est particulièrement contrainte dans son fonctionnement par le poids de sa dette.

Comme précisé lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2014, il apparaît opportun, au vu de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent, de mobiliser une partie de la provision de 732 145,13 €, constituée initialement pour pallier à des risques et charges de fonctionnement courant, afin de procéder au remboursement anticipé de deux emprunts arrivant à échéance à moyen terme et dont les taux demeurent relativement élevés au regard des conditions de financement obtenues par la ville ces dernières années.

Pour mémoire, le remboursement anticipé d'emprunts peut être soumis au versement d'indemnités actuarielles destinées à compenser la perte occasionnée pour les organismes prêteurs.

La ville envisage donc de procéder au remboursement anticipé intégral des emprunts suivants :

Réf.	Prêteur	Date d'échéance	Taux	Capital restant dû à la date du 01/07/2014	Montant indicatif de l'indemnité
CLF13 – MON209387EUR	Dexia Crédit Local	01/06/2018	Fixe à 4,3 %	226 666,35 €	19 351,19 €
CE05 – A030207-01	Caisse d'Epargne LCA	25/12/2018	Fixe à 4,5 %	74 609,00 €	8 700 €

Ce remboursement permettrait de réduire d'environ 10 % l'annuité de la dette de la collectivité qui s'établirait alors à 707 000 € pour une reprise sur provision maximale de 330 000 €.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- procéder, dès à présent, par anticipation au remboursement des contrats de prêts référencés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les opérations budgétaires de remboursement et à signer tout document y afférent.

Il est précisé que les crédits sont disponibles aux chapitres 16 «emprunts et dettes assimilées» et 66 «charges financières» du Budget Primitif 2014 de la commune.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 6 oppositions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. CLOMES, M. CAUSERO, M. RIFF et MME PAGELOT) et 1 abstention (MME POYDENOT) accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 03 juillet 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE